

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence Unique du Mandat: 017012
 Type de contrat: Petite Enfance

Type de contrat: Petite Enfance

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez

SGC SAINT-JEAN-D'ANGELY

à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte,
et vous autorisez votre banque

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

à débiter votre compte conformément aux instructions de
SGC SAINT-JEAN-D'ANGELY

SGC SAINT-JEAN-D'ANGELY

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

FR46ZZZ005002

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom, prénom : SGC SAINT-JEAN-D'ANGELY

Adresse :

1 PL DU PETIT CHAMP BP 50095

BP 50095

Code postal : 17415

Ville : ST JEAN D'ANGELY

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) :

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC) :

Age Group	Percentage (%)
18-24	~10
25-34	~35
35-44	~15
45-54	~10
55-64	~10
65-74	~10
75-84	~10
85-94	~10
95+	~10

Type de prélèvement **Récurrent**

Signé à : _____ Signature : 

Le _____

Signature :

Le	
----	--

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué :

NOM DU TIERS DEBITEUR :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par SGC SAINT-JEAN-D'ANGELY.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai alors le différend directement avec SGC SAINT-JEAN-D'ANGELY

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.